



Affaire RECOCASH (mandaté par UMP SA PRO;: ambulance)

Par **frankie91**, le **30/01/2013** à **03:11**

Bonjour, rnrnJe viens de recevoir un deuxième courrier de Recocash comme quoi je dois un montant de 54€46, qui avec les intérêts légaux est passé à 54€86(d'après mes recherches,UMP
SA PRO est une société d'ambulance, oui en novembre 2011 j'ai eu recours aux ambulances dû à un accident de travail, mais pourquoi au bout de 2 ans on me réclame cette somme?) rnrnA la première lettre de la part de Recocash, j'ai appelé RECOCASH en leur demandant pourquoi je leur devais de l'argent.La dame au téléphone m'a dit qu'en 2012 j'ai eu recours aux ambulances, je lui ai répondu: 'en 2012 je n'ai jamais eu recours à eux' puis elle m'a dit: 'Et les pompiers?', 'moi:non plus',ensuite je lui ai demandé comment ça se passe pour le courrier...'elle m'a répondu: 'Jetez le courrier à la poubelle' rnrnQuinze jours après je reçois un deuxième courrier de leur part, en courrier simple, en disant: rnrn' Rambouillet, le 25 janvier 2013rnrnNotre précédent courrier du 17//01/2013rnrn Messieurs, rnrnVous n'avez pas réglé le solde précédemment réclamé. rnNous sommes donc contraints d'engager la procédure judiciaire.Nous vous joignons le projet de requête d'injonction de payer qui sera déposé au greffe du tribunal. rnrnSans règlement de votre part sous 48h00, cet acte vous sera signifié par notre huissier de justice correspondant. rnrnIl est demandé au tribunal de vous condamner dans les termes de la demande suivante: rn-Principal: 54.46 rn-Clause pénale (selon Cg): rn-Intérêts légaux...: 0.40 rn-Dommages intérêts: rn-Article 700NPC: A déterminer rn-A déduire: rn-Frais de quittance...: rnrnVous pouvez arrêter cette procédure en prenant contact avec nous au numéro suivant...' rnrnJe reçois, un appel de leur part, et cette fois-ci, la dame au téléphone me dit que j'ai eu recours aux ambulances le 11 novembre 2011, mais je me pose toujours la question, pourquoi il ne m'envoie pas un courrier en lettre recommandée et avec une facture tamponnée de la part des ambulances, comme quoi je leur dois bien cette somme... rnrnQue dois-je faire?rnrnA ce jour je n'ai pas voulu payer sans les preuves, c'est trop facile de réclamer de l'argent sans justificatif et en lettre simple, dans ce cas là tout le

monde pourrait le faire...